

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 juillet 2016**

56/16

*Date d'affichage : 8 juillet 2016*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 30 juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de  
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,  
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.  
Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

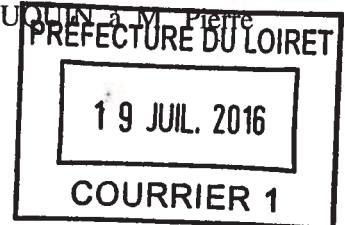
Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à  
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS,  
Mme Elysa CATHOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de  
PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre  
HENRY

**ABSENT EXCUSE** : M. Bernard GILBERT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY



**Objet : Emplois saisonniers 2016 – Office du tourisme de Ligny-Le-Ribault**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de la saison estivale 2016, et afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny-le-Ribault, il convient de créer 2 postes d'adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet :

**Du 1er juillet au 31 juillet 2016 inclus** : 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon soit IB 340 IM 321. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2° de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité).

**Du 1er août au 31 août 2016 inclus** : 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon soit IB 340 IM 321. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2<sup>o</sup> de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**RECRUTE** deux agents en emplois saisonniers, comme précisé ci-dessus, sachant que les crédits sont prévus au budget primitif 2016, chapitre 012 – 64131.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 19 juillet 2016

